

Section Transport temporaire pour circonstances particulières	Page 1 de 2
Type Admissibilité	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 Révisé le 2 novembre 2012

Énoncé	<p>Le CTSO peut fournir du transport scolaire à l'élève qui, en raison de besoins médicaux temporaires, doit avoir accès à un moyen de transport autre que le transport régulier, sur présentation d'un certificat médical.</p>
Procédures	<p>Les parents, tuteurs ou tutrices présentent une demande de transport temporaire à la direction d'école que la direction d'école doit appuyer pour que celle-ci soit évaluée par le CTSO.</p> <p>La direction d'école achemine ensuite la demande au CTSO en lui indiquant les circonstances entourant la demande et la durée du transport temporaire.</p> <p>Le CTSO prend les dispositions nécessaires et fournit les renseignements concernant le transport aux parents, tuteurs ou tutrices, à la direction d'école et au transporteur scolaire.</p> <p>Pour tout transport temporaire, le lieu d'embarquement et de débarquement doit être dans le secteur de fréquentation de l'école et doit répondre aux critères d'admissibilité selon Admissibilité au transport (CTSO014).</p> <p>Lors d'une situation d'urgence, la direction d'école peut autoriser un élève à monter ou descendre du véhicule scolaire à un endroit autre qu'à l'arrêt qui lui a été assigné moyennant une permission écrite du parent, tuteur ou tutrice.</p>
Exemples de demandes acceptées (non limités à la présente liste)	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève qui s'est blessé ou qui a subi une chirurgie. Le CTSO fournit alors un transport qui répond aux besoins de l'élève. 2. L'élève non-admissible dont les parents, tuteurs ou tutrices ou personne responsable de sa garde doivent s'absenter pour une période d'au moins cinq (5) jours et qui fréquente, pour cette période, un lieu de garde où il devient admissible au transport. 3. L'élève qui fréquente la garderie d'une école qui doit fermer temporairement. L'élève pourra alors être transporté de son lieu de résidence ou de son lieu de garde temporaire. <p>Le CTSO peut approuver d'autres arrangements qui n'entraînent pas de coûts additionnels, ni de modifications au parcours ou d'ajouts d'arrêts.</p>

Section Transport temporaire pour circonstances particulières	Page 2 de 2
Type Admissibilité	Approuvé le 1 ^{er} février 2012 Révisé le 2 novembre 2012

Exemples de demandes refusées (non limités à la présente liste)	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève doit travailler à un projet chez une amie ou un ami. 2. Les parents, tuteurs ou tutrices doivent travailler plus tard que prévu et ne pourront pas arriver à l'heure à l'arrêt. 3. L'élève veut rendre visite à un membre de sa famille ou à des amis. 4. L'élève suit des cours après l'école, une fois par semaine. 5. L'élève travaille après l'école et souhaite qu'on le dépose ailleurs.
--	---